

# Conditions générales de vente de CaniFlore® applicables au 01 Janvier 2025

*A défaut de la signature de ce document, les CGV ci-après s'appliquent de plein droit dès lors que le client a convenu d'un rendez-vous avec CaniFlore®.*

## Article 1 - Généralités

Les présentes Conditions générales de Vente, ci-après dénommées CGV, s'appliquent à régir les relations entre, CaniFlore®, et ses clients, dans le cadre de la vente des prestations de services. CaniFlore®, éducateur et comportementaliste canin, intervient en tant que conseillère et guide afin que humains et chiens vivent ensemble en harmonie. Le client reconnaît avoir été informé des CGV et la signature du contrat implique une acceptation sans réserve de celles-ci.

« **Client** » désigne la personne morale ou physique consommateur ainsi que les personnes présentes à tout ou partie d'une séance à qui CaniFlore® fournit une prestation de services d'encadrement et d'accompagnement dans le cadre d'activités sportives, physiques et de bien-être canin.

« **Contrat** » désigne le contrat entre le Client et CaniFlore® qui est régi par le bulletin d'inscription (sur support écrit ou sur le Site), les conditions générales de vente aux particuliers de CaniFlore® (telles que mises à jour ou modifiées) et la fiche d'informations et de décharge de responsabilité. Les stipulations des présentes conditions générales prévaudront en cas de contradiction avec tout autre document contractuel de CaniFlore® ou du Client.

« **Intervenant** » désigne le professionnel, salarié ou non salarié, désignés par CaniFlore® pour réaliser les prestations de services dans le cadre d'un Contrat.

« **CaniFlore®** » désigne la société individuelle Aurélie Gaujard, dont le siège social est 15, Hameau du Cros - 81210 Lacrouzette - Tarn - France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de sous le n° : 914 953 096.

« **Site** » désigne le site Internet exploité par CaniFlore® dont l'adresse est [www.caniflore.com](http://www.caniflore.com) ou à toute autre adresse qui pourrait lui être substituée.

## Article 2 - Réservation, tarifs et paiement

### 2.1 Réservation

Dans le cadre d'une séance individuelle, le client devra régler la séance dès la prise de rendez-vous. Le paiement pourra être effectué par carte bancaire, espèces ou virement bancaire. A défaut de versement dans les 48h, le créneau pourra être proposé à une autre personne. Dans le cadre d'un forfait d'éducation canine, les rendez-vous ne pourront être fixés qu'une fois le premier règlement (acompte de 30% du prix) effectué.

### 2.2 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations de CaniFlore®, sont indiqués sur notre site internet, [www.caniflore.com](http://www.caniflore.com), affichés en bas de page. Ils seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé. Le client s'engage à prendre connaissance des tarifs avant toute réservation. Les prix sont exprimés en euros TTC.

### 2.3 Paiement

Le solde du paiement devra être réglé intégralement le jour même de la séance, sauf accord express d'Aurélie GAUJARD. Le paiement du solde pourra être effectué par carte bancaire, virement bancaire ou en espèces. En accord avec CaniFlore®, le règlement pourra être effectué en 2, 3 ou 4 fois par prélèvement bancaire, lors de la signature du contrat, qui feront l'objet d'un encaissement à définir avec le Client.

## 2.4 Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement, donnera lieu à versement par le client d'une pénalité de retard exigible sans rappel, au taux de 10% par jour de retard (*Lutte contre les retards de paiement/article 53 de la Loi NRE*). Cette pénalité est calculée sur le montant restant dû, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

## 2.5 Devis préalable

Suite à l'étude de comportement, un devis sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, ainsi que le coût total de la prestation. Le devis sera valable un mois, durant lequel le Client pourra choisir de le contracter ou non.

## 2.6 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la prestation, signer le contrat d'éducation canine. Dès l'acceptation du devis, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et implique une acceptation sans réserve par le Client de celles-ci. Le contrat est alors valable durant la période mentionnée pour chaque prestation, à compter de la date de signature et d'acceptation du devis. Au-delà de cette date, même si des cours n'ont pas été effectués, le contrat est réputé terminé.

Le client a également la possibilité de démarrer le programme d'éducation sans devis, ni signature. Dans ce cas précis, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente dès lors qu'il effectue son premier cours d'éducation. Sa facture pourra lui être remise sur demande par mail.

À défaut d'indication ou d'accord préalable quant à la date d'exécution de la prestation, CaniFlore®, exécute ou fait exécuter la prestation sans retard injustifié et au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat.

## 2.7 Rétractation

Le Client dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter du jour de la conclusion du Contrat pour se rétracter. Le Client devra informer CaniFlore®, de sa volonté claire et non-équivoque de se rétracter par écrit. Il pourra utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition par CaniFlore® en annexe ci-après ou sur le site [www.caniflore.com](http://www.caniflore.com). Il devra veiller à en conserver une preuve en cas de contestation. Le Client peut également résilier en adressant une lettre en recommandé avec accusé de réception à CANIFLORE, 15, Hameau du Cros, 81210 Lacrouzette, France, ou un courrier électronique à l'adresse [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com). La résiliation sera alors effective dès réception du courrier (*électronique ou recommandé*). La date prise en compte sera celle de l'envoi, cachet de La poste faisant foi pour les courriers postaux.

Dans l'hypothèse d'une rétractation, CaniFlore® remboursera le Client de la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle il est informé de la décision du Client de se rétracter. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat. Aucun frais ne sera payé à la suite de ce remboursement.

Le Client aura renoncé à son droit de rétractation en cas d'exécution de la prestation dans le délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires.

L'archivage des communications, des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à constituer une copie fidèle et durable. Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du Contrat.

## Article 3 – Prestations

Les prestations sont vendues sous forme de forfaits contenant des cours individuels et/ou collectifs. Les forfaits ont une durée limitée. Ils ont une date de début et de fin, qui sont communiquées au client dès la souscription.

### 3.1. Conditions d'accès aux cours collectifs

Il est proposé des cours collectifs avec des thèmes différents. Chacun est classé par niveau qui nécessite des pré-requis (débutant, intermédiaire, confirmé, expert). Ils sont représentés par des pastilles de couleurs. Il est nécessaire de refaire plusieurs fois les mêmes thèmes de cours afin d'acquérir les pré-requis nécessaires au niveau suivant. L'inscription d'un chien sur un cours collectif dont les pré-requis ne sont pas acquis, selon l'appréciation de l'éducateur, pourra être refusée. Les chiens ayant des comportements inappropriés vis-à-vis des humains ou autres chiens devront être muselés à la demande de l'éducateur. A défaut ou au refus du propriétaire, le binôme pourra se voir exclu du cours.

### 3.2 Durée des cours.

Un bilan comportemental dure maximum 1h30. Un cours individuel dure entre 45min et 1h. Un cours collectif, selon le thème, dure entre 1h et 2h.

### 3.3. Les Packs CaniFlore®

Donnent accès à 1 cours collectif toutes les 2 semaines sur la période donnée. Il est possible d'être mis sur liste d'attente. L'inscription sera validée quelques jours avant ledit cours. Les périodes de fermeture du centre, soit [X semaines /an] sont incluses dans les formules et non déductibles. Par ailleurs CaniFlore® ne peut être tenu pour responsable du manque de disponibilités d'un client pour participer aux cours collectifs sur les horaires donnés. De plus, si un client s'inscrit sur un cours collectif, ne se présente pas ou annule moins de 48h à l'avance sa présence, il pourra se voir pénaliser sur sa prochaine inscription à un des cours.

S'il y a souscription à un pack, les séances doivent être prises régulièrement. S'il se passe plus de 6 mois entre 2 séances, CaniFlore® se réserve le droit de rompre le pack sans réserve ni remboursement. Si le chien adopte des comportements inappropriés vis à vis de chiens ou humains, le pack pourra être rompu par CaniFlore® sans réserve ni remboursement.

### 3.4. Cani Rando & Balade Educatives

Elles sont facturées à part soit à l'unité soit en forfait. Dans ce cas-ci, les adhésions se font en année calendaire.

Une unité est déductible si souscription à un Pack, mentionnés dans l'article 3.1.

Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyer à un autre client.

Les Balades Educatives et Cani-Rando auront lieu à l'extérieur du centre d'éducation canine. Elles peuvent durer respectivement entre 1h et 4h selon les parcours choisis. Les propriétaires doivent s'assurer de leurs capacités et celles de leurs chiens pour faire ses randonnées et balades. Il est recommandé de se munir d'eau pour humains et chiens et de chaussures adaptées. CaniFlore® ne pourra être tenu pour responsable d'un quelconque problème durant celles-ci. Les points de rendez-vous exacts sont communiqués par SMS et/ou sur Whats App minimum 2h à l'avance.

**Durant les cani-rando et les balades éducatives** : les chiens doivent rester attachés notamment lors de la période du 15 avril au 30 juin défini par l'arrêté ministériel du 16 mars 1955 (*avec des laisses adaptées de maximum 15m et avoir un collier ou un harnais adapté dit en X ou Y*). Seul l'éducateur peut définir les endroits où les chiens pourront être lâchés. Les propriétaires y participant attestent que leur chien a un rappel correct. CaniFlore® ne pourra être tenu pour responsable de la fugue d'un chien pour quelques motifs que ce soient ni des conséquences de cet acte, au même titre qu'une altercation entre 2 ou plusieurs chiens. Les chiens restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Par ailleurs, les

propriétaires doivent avoir dépenser leurs chiens (*particulièrement ceux dont les besoins de dépenses ne sont pas ou ne peuvent pas être comblés par leurs propriétaires*) autant mentalement que physiquement avant ces randonnées ou balade afin qu'il ne soit pas trop excité.

## Article 4 - Annulation et modification

Une fois un forfait souscrit, aucune modification ni annulation ne pourra être effectuée.

### 4.1 Conditions météorologiques

Aucune prestation ne pourra être annulée pour des raisons météorologiques à l'initiative des participants. C'est uniquement CaniFlore® qui pourra juger si la prestation doit être annulée en cas de mauvaises conditions climatiques ou par manque de participants.

### 4.2 Délai d'annulation

Toute séance d'éducation / comportement / activité de loisir canin annulée moins de 48 heures à l'avance sans justificatif médical est considérée comme prise. Toute somme déjà versée restera acquise au Prestataire.

### 4.3 Souscription à un forfait

En cas d'arrêt du processus d'éducation avant la fin du forfait, si le client décide de ne pas effectuer la totalité des cours pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement de tout ou partie du forfait ne pourra être exigé. De même qu'aucun remboursement des séances déjà effectuées ou perdues ne sera envisageable. Sans nouvelles du client pendant 2 mois, le programme sera considéré comme abandonné. Aucune somme ne sera reversée. En cas d'interruption du programme à l'initiative du client pour cause majeure, maladie, le forfait ne sera pas remboursé mais les séances pourront reprendre dès que le client pourra à nouveau se rendre disponible. Si le client est définitivement inapte à reprendre les cours, le reliquat sera redistribué à un autre membre de sa famille proche (parents/enfants/grands-parents).

## Article 5 - Cadre des cours

Les séances sont réparties entre cours individuels et cours collectifs. Toute prestation de services dans le cadre de séances individuelles pour l'éducation ou la rééducation du chien débute par une étude de comportement. Celle-ci se déroule à domicile du Client et dure maximum 1h30.

### 5.1 Cours individuels

Ils devront être pris de façon régulière, selon le délai conseillé par l'éducateur. Ils devront être pris dans le délai imparti de la durée du forfait.

### 5.2 Cours collectifs

Il est conseillé d'en prendre au moins un par mois dans le cadre d'une période d'apprentissage. Les séances à l'unité doivent être réglées dans les 48h après l'inscription pour être validées. Faute de quoi la place pourra être octroyée à un autre client.

### 5.3. Inscriptions aux cours collectifs et nombre de places.

L'accès aux cours collectifs se fait uniquement sur inscription. Il y a un nombre de places limitées dans chacun d'eux, précisé dans le planning de chaque mois. Il est possible d'être inscrit sur liste d'attente si le cours désiré est complet. CaniFlore® ne peut être tenu pour responsable du manque de disponibilité d'un client pour effectuer ses cours dans le délai imparti ou du manque de réactivité pour l'inscription aux cours souhaités qui pourraient apparaître complets.

### 5.4 Méthodes de travail

Elles sont basées sur des principes éthologiques. Le client devra suivre les conseils donnés par l'éducateur, dans le cas contraire, l'éducateur ne pourra être tenu pour responsable du manque de résultats. Tout le processus se fera dans le respect de l'animal et de l'humain.

## 5.5 Matériel

Lors des séances, seuls les colliers et harnais sont acceptés. Les colliers à pointes ou étrangleurs sont interdits. Les propriétaires doivent avoir **leur propre matériel à tous les cours** :

- Laisse fixe de 1,50 – 2m
- Longe de 10 à 15m
- Collier ajusté à la taille du chien de manière à ce qu'il ne puisse pas s'en dégager seul.
- Pour les Cani-Rando, collier, harnais de traction adapté dit en X ou Y, ligne de trait, ceinture ou baudrier de cani-rando accepté.
- Muselière de typer Baskerville si demandée, adaptée à la taille du chien. Les autres muselières ne sont pas acceptées.
- Sac à déjections canines.

## Article 6 - Nature des obligations du Prestataire

### 6.1 Garantie de moyens

Les prestations de services offrent une garantie de moyens mais les résultats restent étroitement liés à l'investissement et au travail du client réalisés de son côté, entre chaque séance. L'implication du client est une absolue nécessité quant à la résolution du problème et il demeure seul responsable des résultats du coaching et de ses conséquences, que les objectifs de départ soient atteints ou non.

### 6.2 Coaching à distance

Pour les forfaits, un suivi à distance entre les cours est assuré, durant une période maximale de 3 ou 6 mois. Il s'effectue de préférence par mail, et tient compte des congés, des jours de repos et des jours fériés. En aucun cas, il ne pourra se substituer à une séance supplémentaire que l'éducateur jugerait nécessaire pour pouvoir résoudre le problème soulevé ou répondre aux questions posées.

### 6.3 Limites de compétences et prise en charge par un vétérinaire

Dans le cas où la situation présentée dépasserait les limites de compétences des éducateurs ou qu'il serait nécessaire d'être aidé par un vétérinaire, ce dernier s'engagerait alors à essayer de trouver un professionnel susceptible d'aider le client. Dans le cas d'une prise en charge par un autre éducateur – comportementaliste, le suivi et la responsabilité de CaniFlore® s'arrêteraient dès lors que les coordonnées du professionnel auront été communiquées au client. Si le problème nécessite une prise en charge médicamenteuse par un vétérinaire, le client doit suivre les directives conseillées. Dans le cas contraire, CaniFlore® se réserve le droit de suspendre le forfait ou cours engagés. Aucun remboursement ne pourra être envisagé.

### 6.4 Engagements

Caniflore® s'engage à :

- Donner les éléments de psychologie canine nécessaires à la compréhension de l'animal.
- Adapter les leçons au caractère de l'animal et aux attentes du client en matière d'éducation ou de rééducation, dans le respect des lois de l'apprentissage.
- Prendre en compte les difficultés rencontrées par le client et proposer des solutions concrètes.
- Tout mettre en œuvre pour apporter une amélioration au comportement du chien tout au long du processus d'éducation ou de rééducation. Cependant l'investissement du client dans l'éducation de son chien est primordial. Si le client refuse de faire les exercices, Caniflore® ne pourra être tenu responsable.

### 6.5 Exécution des prestations

Caniflore® se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation si :

- L'éducateur juge que les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle d'autrui.
- La demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.

- Le chien n'est pas à jour de vaccination.
- Le chien est malade et/ou représente un risque de contagion.
- La chienne est en chaleur.
- Le chien n'est pas couvert par la responsabilité civile de son propriétaire
- Le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, manque de respect à l'éducateur et/ou son environnement, utilise des méthodes d'éducation contraires à ce que l'éducateur dispense
- Le propriétaire ne respecte pas ses obligations décrites dans l'article 1 de ce présent contrat.

## Article 7 - Les obligations du client

Le client a obligation de fournir à CaniFlore® toutes les informations que ce dernier juge nécessaire, et cela tout au long du suivi. Le client reste responsable de son chien durant la séance ainsi que de tout incident concernant son animal ou provoqué par ce dernier.

### 7.1. Le propriétaire / Conducteur du chien

Il devra être majeur et capable, les conducteurs mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure et capable pour participer aux cours. Les cours seront exclusivement réservés aux propriétaires. Dans le cas contraire, CaniFlore® se réserve le droit d'annuler le cours qui sera considéré comme accompli.

### 7.2. Identification et vaccination

Le propriétaire s'engage à présenter un chien identifié (*puce électronique ou tatouage*), à jour de vaccination (*datant de plus de 15 jours et moins de 1 an*) contre la maladie de Carré, la Parvovirus, l'Hépatite de Rubarth et la Leptospirose (CHLP), et déparasité en externe (*puces et tiques*) et en interne (*vermifuge*). Il s'engage à présenter le carnet de santé et la carte d'identification du chien lors de l'étude de comportement ou du premier cours. La vaccination pour la toux de chenil (*Pneumodog ou Noviback KC par voie intra nasale*) est fortement conseillée.

### 7.3 Santé générale

Le chien doit être exempt de maladie contagieuse. Tout problème de santé connu doit être indiqué de façon claire et explicite. En cas de doute ou de suspicion de maladie, un bilan vétérinaire pourra être demandé. Le client restera le seul responsable des conséquences liées au non-respect de ce point. Le client doit communiquer tous les risques que peut présenter son chien dans tous les domaines, notamment du point de vue caractériel et physiologique.

### 7.4 Engagements

- Ne pas donner la ration de nourriture juste avant de se présenter à la leçon (*pour éviter les torsions de l'estomac et pour garder un chien motivé*).
- Détendre correctement son chien avant le début de la leçon.
- Arriver avec le matériel nécessaire à la séance, préalablement défini avec l'éducateur.
- Poursuivre le processus d'éducation chez lui, selon les conseils de l'éducateur.

### 7.5 Responsabilité du client

A l'issue de l'Étude de comportement, un programme est proposé au client. Au terme de ce dernier, le client peut choisir de poursuivre avec CaniFlore® ou de cesser toute collaboration. Dans ce second cas, il ne peut être imputé au prestataire aucune dégradation de la situation. CaniFlore® ne pourra être tenue pour responsable des conséquences imputables à des omissions. Le programme proposé par CaniFlore® doit être scrupuleusement suivi et sans écart. Il peut évoluer suivant les progrès observés par le prestataire. Toute initiative prise par le client qui n'a pas été validée par le prestataire n'engage que le client. Les conséquences de ces décisions ne seront pas de la responsabilité de CaniFlore®. Le client est conscient que le travail personnel est indispensable pour que les progrès soient significatifs. Pour obtenir de bons et durables résultats, la famille doit s'investir pleinement dans l'éducation du

chien et suivre scrupuleusement les conseils de l'éducateur. Si aucun travail personnel n'était effectué, CaniFlore® ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

#### 7.6 Respect des méthodes d'éducation et dressage.

Le client s'engage à bannir tout matériel et toute technique basée sur la violence ou la mise en difficulté du chien, y compris dans le cadre d'une intervention avec un autre professionnel et y compris en dehors des séances de coaching. Il reconnaît être informé du fait qu'en plus d'atteindre fortement le bien-être du chien, cela pourrait aggraver le problème et devenir dangereux pour l'entourage. Il reconnaît également être informé du fait que cela serait contre-productif vis-à-vis des solutions abordées lors du coaching. En cas de non-respect de cet engagement, le client ne saurait tenir l'éducateur pour responsable en cas d'inefficacité du coaching ou d'aggravation du problème.

### Article 8 - Chien mordeur ou catégorisés

En cas de consultation pour agressions sur humain, le chien devra être en règle vis-à-vis de la loi "chien mordeur" si une ou plusieurs morsures ont déjà eu lieu. Dans le cas contraire, le client ne saurait tenir l'éducateur pour responsable. Le chien devra, dans ce cas, être muselé avec une muselière de taille adaptée type BASKERVILLE. Les consignes de sécurité indiquées par l'éducateur avant la consultation devront être respectées à la lettre. En cas de mise en danger de l'éducateur et des éventuelles personnes l'accompagnant, une plainte pourra être déposée et un signalement sera fait en commissariat et en mairie. En cas de consultation pour un chien catégorisé, le client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens "dits dangereux", de catégorie 1 à 2. Une copie du permis de détention ainsi que du test comportemental (pour les chiens de 9 mois révolus) devront être remises à Aurélie GAUJARD.

### Article 9 – Propriété intellectuelle

Les fiches-conseils, les photos et vidéos données au client sont la propriété intellectuelle d'Aurélie GAUJARD au titre de droit d'auteur. Elles ne peuvent donc être copiées ou diffusées sans son autorisation écrite.

### Article 10 – Photos et vidéos

Le Client se doit d'indiquer, sur le contrat de vente, son choix concernant son droit à l'image, à l'exploitation, à l'utilisation et à la diffusion de photos et vidéos de lui et de son chien pendant les séances ainsi que toute autre activité lié à CaniFlore®.

#### 10.1 Autorisation

Le client autorise alors Aurélie GAUJARD à le photographier et le filmer, ainsi que son chien, et à utiliser leur image. En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise Aurélie GAUJARD, en qualité de chef d'entreprise, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de la présente.

#### 10.2 Opposition

Chaque Client pourra exercer son droit d'accès, d'opposition et de rectification en adressant une lettre simple à CANIFLORE, 15, Hameau du Cros\_81210 LACROUZETTE ou un courrier électronique à l'adresse [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com).

#### 10.3 Exploitation

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par Aurélie GAUJARD, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits (*notamment presse, livres, vidéos, expositions, publicités, sites Internet, réseaux sociaux, etc.*).

Aurélie GAUJARD s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et s'interdit également de

les utiliser dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

### Article 11 - Incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Aurélie GAUJARD se réserve le droit de rompre le présent contrat et/ou de modifier le calendrier en cours sans que ne puisse être exigé par le client le versement d'indemnités. Il est admis qu'Aurélie GAUJARD se doit d'en avertir le client dès le premier jour ouvrable de son incapacité.

### Article 12 – Assurance

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle. Le client quant à lui, déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour son chien. Cette dernière est souvent comprise dans l'assurance habitation.

### Article 13 - Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Contrat est soumis au droit français. Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du Contrat, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation du du CMCAO- Chambre de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage d'Occitanie, dont les Parties ont eu connaissance et auquel elles déclarent adhérer. Dans l'hypothèse d'un échec de la médiation, les différends seront portés devant les juridictions françaises compétentes.

Médiateur canin : SNPCC - 239 Rue des Bottes - 01320 CHALAMONT | [snpcc@snpcc.com](mailto:snpcc@snpcc.com) | 0892.681.341 (0.40€/minute)

### Article 14 - Divers

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des conditions générales de vente ne saurait affecter la validité de l'intégralité des conditions générales de vente, dont les autres stipulations garderont toutes leur force et leur portée. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les présentes conditions générales de vente.

Le fait pour CaniFlore® de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des clauses du Contrat, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les conditions générales de vente sont consultables sur le Site et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de CaniFlore® sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

### Article 15 - Service clientèle

La satisfaction de ses clients est une préoccupation constante de CaniFlore®.

CaniFlore® essaie de répondre aux attentes de ses Clients le plus rapidement possible et de leur répondre dès que possible après réception d'une demande, suggestion ou réclamation.

Pour toute demande, suggestion ou réclamation, le Client est invité à contacter le service client :

CANIFLORE -15 Hameau du Cros - 81210 LACROUZETTE - Tarn - France

Courrier électronique : [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com)

Téléphone : 06 07 24 98 92.

GAUJARD Aurélie EI \_CANIFLORE N°SIRET : 91495309600015  
Aurélie Gaujard - 15 Hameau du Cros 81210 LACROUZETTE - 06 07 24 98 92  
[www.caniflore.com](http://www.caniflore.com) [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com)



**CANIFLORE**  
15, Hameau du Cros  
81210 Lacrouzette  
Email : [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com)  
Tel : 06 07 24 98 92

# FORMULAIRE DE RETRACTATION

Conformément à la loi du 12 juillet 1971 et la loi Hamon du 13 juin 2014

Conformément aux CGV CaniFlore® V.0.1 du 27/05/2024

A ....., le .... / .... / .....

Je/Nous(\*) vous notifie/notifions(\*) par la présente ma/notre(\*) volonté de rétracter le contrat ci-dessous :

Nom/Prénom Client :	<i>Caniflore</i>
Nom de l'animal :	
Numéro Client :	
Numéro Contrat :	
Adresse :	
Code postal – Ville :	

Signature

(\*) Rayer la mention inutile

**GAUJARD Aurélie EI \_CANIFLORE N°SIRET : 91495309600015**  
**Aurélie Gaujard - 15 Hameau du Cros 81210 LACROUZETTE - 06 07 24 98 92**  
[www.caniflore.com](http://www.caniflore.com)      [service.client@caniflore.com](mailto:service.client@caniflore.com)